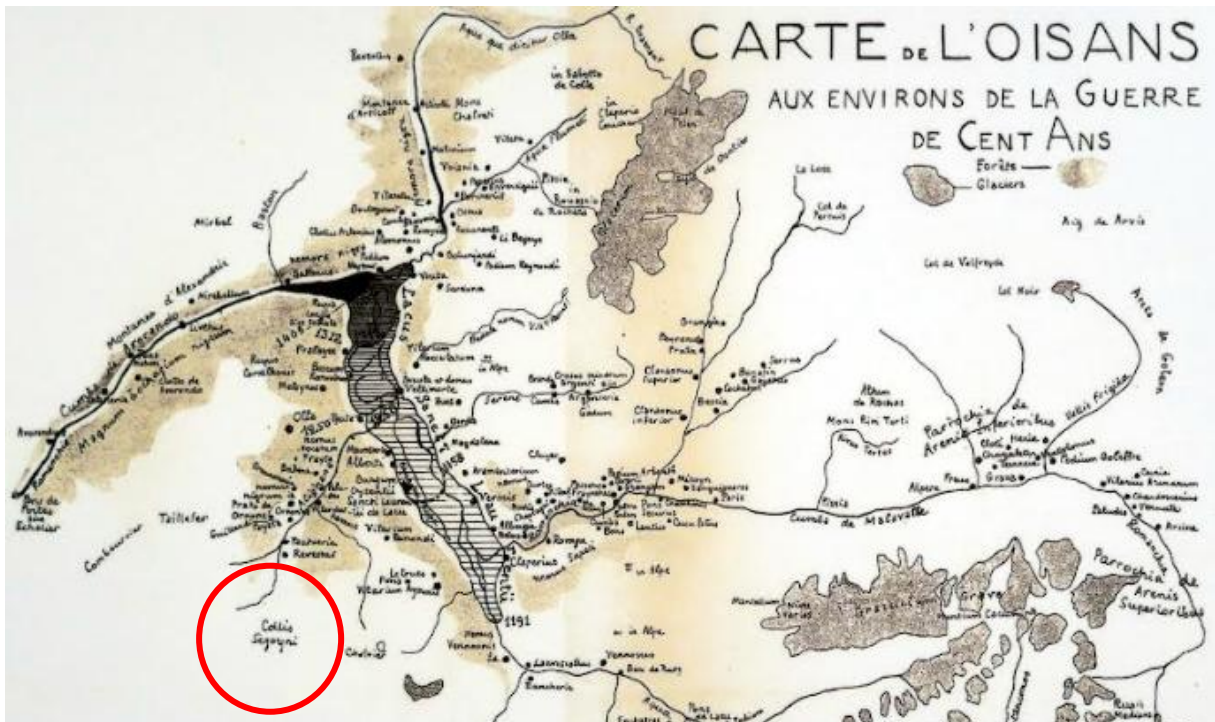


La g@zette

du Valbonnais

N° 168 – Décembre 2021

collis segoyni, ancien nom du col d'Ornon ?



Le col des Ségoins, en latin *collis segoyni*, situé par des érudits sur une ancienne carte de l'Oisans.

Le col de Ségoïn, un col du Valjouffrey ?

Dans notre N° 119, nous vous avons présenté la thèse défendue par le généalogiste Charles Freynet en 1937 : le col de Ségoïn est un col du Valjouffrey. Dans son ouvrage « les Alleman de Valbonnais », au sein de ses notes sur le troisième chapitre, il écrit : « *Le Col de Ségoïn est situé au-dessus du hameau de ce nom en Valjouffrey ; il fait communiquer la vallée de la Bonne avec la Salette, en suivant le vallon de Préclos (...). Toutefois par suite d'une erreur, un albergement du 1^{er} mai 1319 (...) mentionne, près de ce col, des terres sur la paroisse d'Ornon, et un autre acte de la même année (...) assigne l'emplacement du col de Ségoïn sur le territoire d'Ornon. Les possessions des Alleman du côté de l'Oisans, ne sont généralement pas limitées sur le col d'Ornon, mais à Saint-Laurent-du-Lac (Bourg d'Oisans)* ». La vente passée le 26 septembre 1295 par François de Sassenage à Guigues Allemand, seigneur de Valbonnais (...) dans les paroisses de **sievoz, dauris, de valbonnais, d'entraigues, de la chapelle** (Valjouffrey), **du perier et de chantelonne** (Chantelouve) **depuis le pont de roison sous le château des rattieres jusqu'à Saint-Laurent-du-Lac.**(Inventaire Marcellier).

François Marcellier, avocat...du diable ?

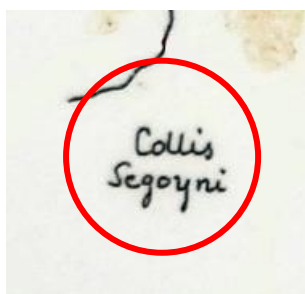
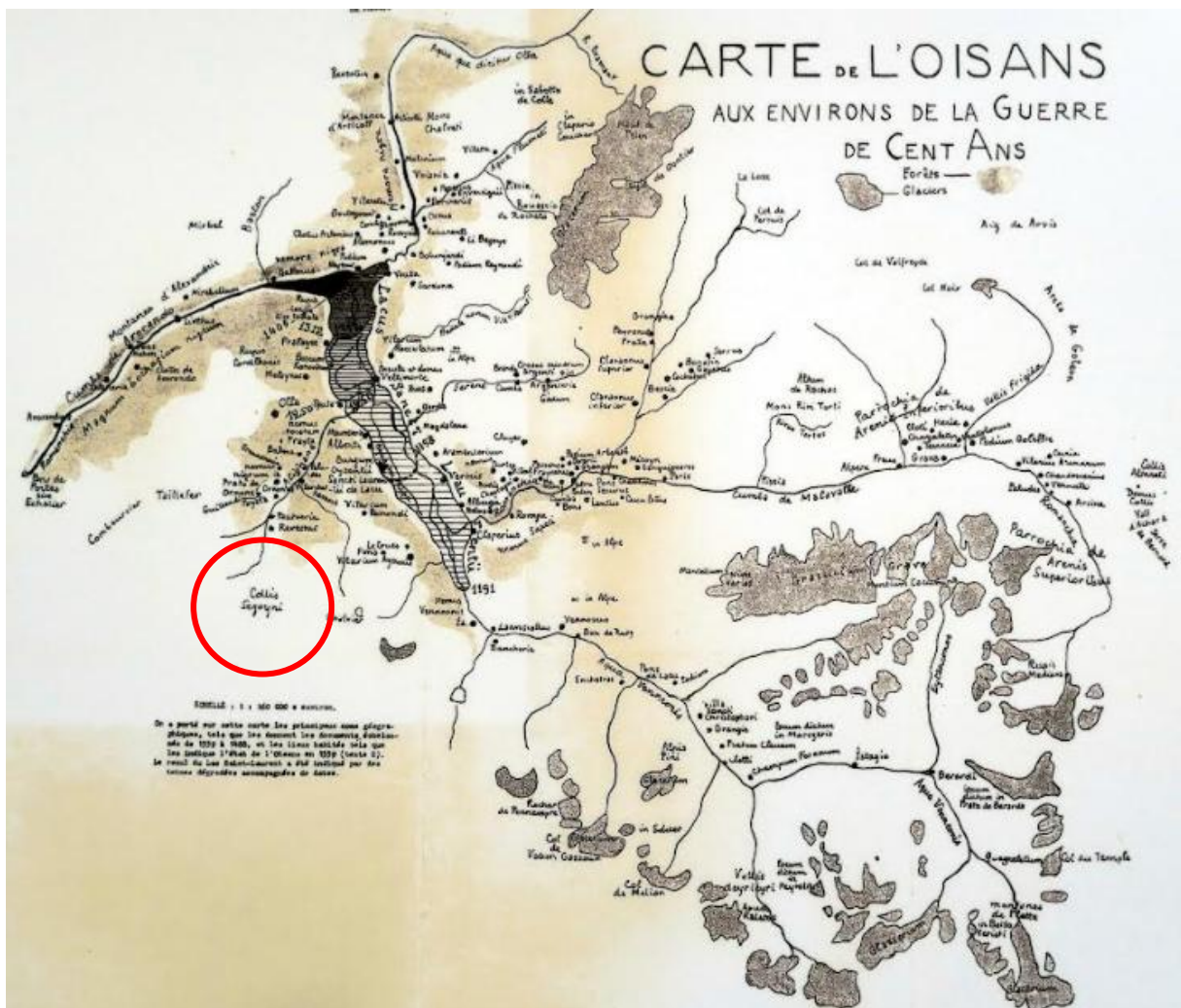
Suite aux ordres du Roy (Louis XIV), le noble François Marcellier avocat, aidé de deux commis, avait mis 11 ans pour commettre quelques 35 volumes, l'inventaire des titres de la chambre des comptes du Dauphiné, rédigé entre 1688 et 1706. (ADI 2M 1958). J'ai sorti de cet inventaire deux actes du XIII^e siècle qui discréditent la thèse de Freynet.

- Un acte de 6 des *kalendes* d'octobre 1264 par lequel Aymar Boniface donna à Odon Allemand, seigneur de Champ, tout ce qu'il possédait aux paroisses **de sievoz, de valbonnais, d'entraigues, du perier, de valjouffrey, de pire et de chantelonne** (Chantelouve) **jusqu'au col segoin...**
- Un hommage du 8 des *kalendes* de février 1262 rendu à Odon allemand, seigneur de champ, par Chabert de Brion et Valbonnesse sa femme, de ce qu'ils possédaient depuis **sievoz jusqu'au col segoin et aux paroisses de valbonnais, d'entraigues et de valjouffrey.**

Le Regestre Dauphinois ou répertoire chronologique & analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné (...) par le Chanoine Ulysse Chevalier note, en août 1913, dans son tome II, sous le N° 10195, en date du 26 octobre 1264 : « *Aimard Boniface donne à Odon Allemand, seigneur de Champ, tout ce qu'il possédait aux paroisses de Siévoz, Valbonnais, Entraigues, Le Périer, Valjouffrey, Piro et Chantelouve jusqu'au col Segoin...* ». Cet acte, à l'instar des deux autres, extraits de l'inventaire Marcellier, semble

confirmer toujours le même ordre dans l'énumération des paroisses, situant le col segoin au-delà de celle de Chantelouve.

Dans le tome III du même Regestre Dauphinois d'avril 1914, sous le N° 13750, en date du 23 septembre 1290 nous lisons : « *Reconnaissance en faveur d'Odon Allemand, seigneur de Valbonnais (Champ), par Pierre Bothon, de ce qu'il tenait aux paroisses de Chantelouve, Entraigues, Valjouffrey, Valbonnais, Le Périer et Siévoz, depuis Segoin jusqu'au pont de Roison* ». Cette énumération associe le col segoin à Chantelouve et le pont de Roison à Siévoz.

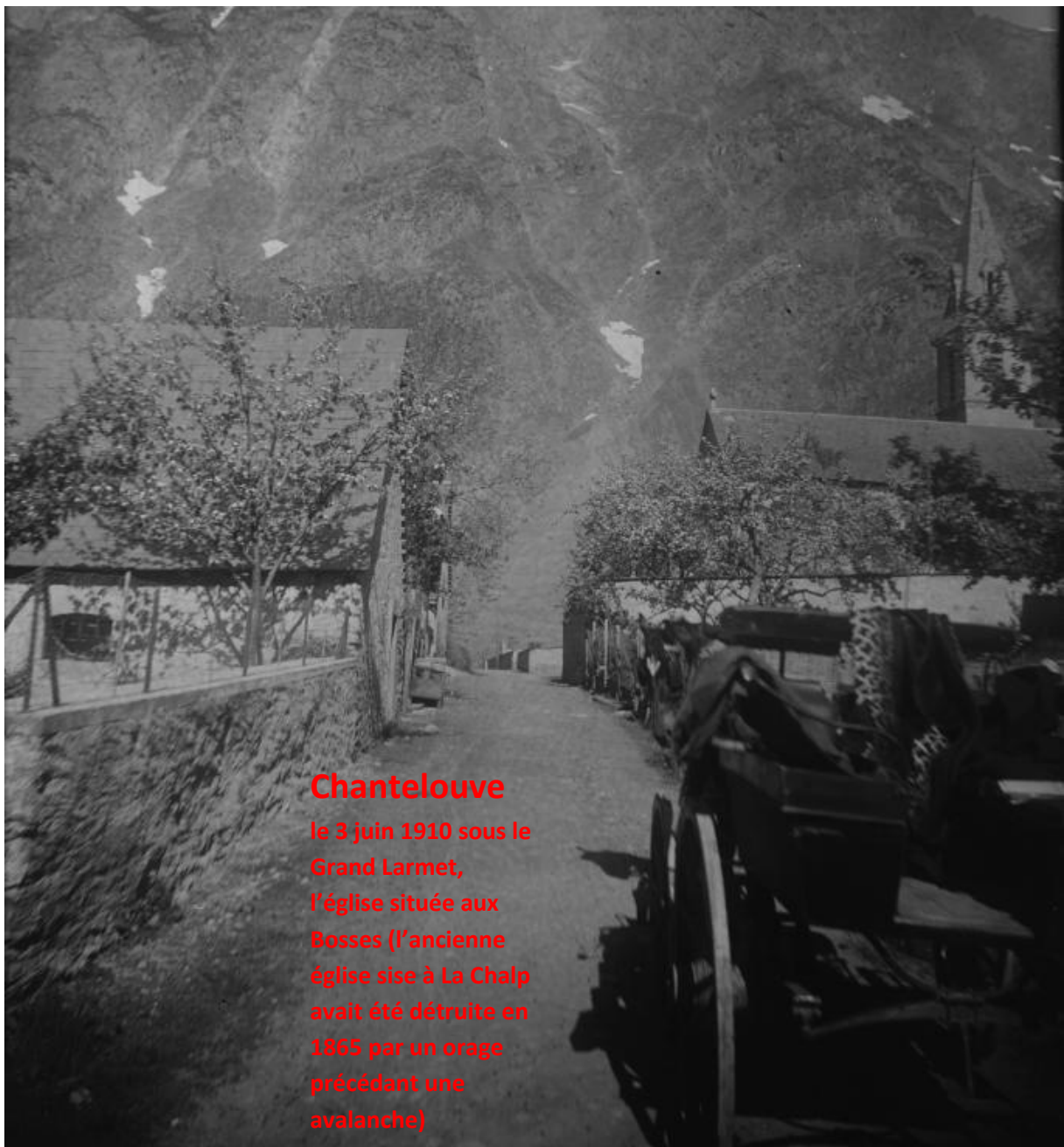


ÉCHELLE : 1 : 160 000 e environ.

On a porté sur cette carte les principaux noms géographiques, tels que les donnent les documents échelonnés de 1359 à 1485, et les lieux habités tels que les indique l'état de l'Oisans en 1359 (texte 2). Le recul du Lac Saint-Laurent a été indiqué par des lignes dégradées accompagnées de dates.

Chantelouve : enquête secrète sur une grossesse en 1724

En l'an de grâce 1724, Chérubin Clément, *avocat* au Parlement de Grenoble, juge ordinaire au marquisat de Valbonnais, auditionnent des témoins, afin de déterminer quel est le père d'un enfant qu'attend une certaine Anne Bosse de Chantelouve qui aurait été « engrossée » soit par le curé Michel, soit par Pierre Faure. Il procède ainsi à une *anqueste secrette*, suite à une ordonnance du 26 mai de la même année. Les témoins assignés à la requête de chacune des deux parties, avertis par le sergent Cochon, de la peine de mort contre les faux témoins, diront s'ils sont parents, alliés, créanciers, domestiques d'une des parties ...ou non.



Chantelouve

le 3 juin 1910 sous le
Grand Larmet,
l'église située aux
Bosses (l'ancienne
église sise à La Chalp
avait été détruite en
1865 par un orage
précédant une
avalanche)

Jeanne Ruynat, fille d'Antoine, native et habitante de Chantelouve, témoin assigné à la requête d'Anne Bosse. Elle dépose qu'elle n'a jamais vu ledit Faure fréquenter ni parler à ladite Bosse, ni avant, ni pendant la grossesse, quoique la déposante se soit très souvent trouvé avec ladite Bosse, (laquelle) a dit à la déposante de dire qu'elle avait vu sa fille au dessus de sa grange avec ledit Faure (...) comme la déposante n'y a vu que ladite Anne Bosse, sans que ledit Faure y fut, elle n'a pas voulu s'engager à dire une chose contraire à sa *cognoissance*, que ladite Anne Bosse a dit à la déposante qu'elle donnerait son enfant audit Faure parce que lui et son père étaient trop furieux de *scavoir* de qui elle était enceinte, qu'elle lui ferait nourrir le petit, malgré lui, et qu'elle le reprendrait quand il sera grand, dépose au surplus qu'elle a vu que le sieur curé caressait ladite Anne Bosse dans l'écurie du père de ladite Bosse et disait en présence de la déposante voilà ma *nonette* [**diminutif d'Anne**] quoiqu'on en puisse dire, et que ladite Bosse a dit à la déposante qu'elle avait mangé



sur le lit du sieur curé, et avec lui une poule, et qu'elle était allée pendant la nuit chez ledit curé, et elle y avait couché, et qu'une fois ledit curé lui avait fait boire un breuvage d'une amertume empoisonné(e), et que ladite bosse lui dit encore que quand elle *feroit trante* enfants, elle n'en donnerait pas un au curé, tandis qu'elle trouverait d'autres à qui les donner, et que le curé ne *valloit* rien, que son malheur venait de lui, (...) eu des habitudes avec d'autres hommes, l'état auquel elle était ne venait que dudit curé [**de Chantelouve**].

Jeanne Faure, femme de Pierre Faure, de Chantelouve, âgée d'environ 45 ans, témoin assigné à la requête d'Anne Bosse. Dépose qu'elle n'a jamais *veü* aucune fréquentation ni *secrete* ni publique entre ledit Faure et la dite Anne Bosse et qu'elle n'a jamais vu aucune fréquentation entre le sieur Michel [**le curé de Chantelouve**] et ladite Bosse qu'à la vérité elle a *ouy* dire à plusieurs personnes que ledit sieur Michel et ladite Bosse auraient eu ensemble des habitudes criminelles depuis environ deux ans et demi.

Demoiselle Marguerite Michel, veuve de sieur Pierre Berton, native et habitante du Bourg d'Oisans, âgée d'environ 43 ans, témoin assigné à la requête d'Anne Bosse. (...) et qu'elle est la sœur dudit sieur curé Michel, dépose (...) que dans le mois d'août 1722, *estant* allée voir ledit sieur Michel son frère, curé de Chantelouve, elle vit ladite Bosse qui avait apporté du pain au four, et ledit Faure y était aussi, et lui ayant demandé pour quelle cause il était là, attendu qu'il était 11 heures du soir, ledit Faure répondit qu'il venait de mettre la *fraiche* du beurre dans le ruisseau qu'il devait le lendemain porter à Grenoble et ladite Bosse ayant dit qu'elle allait boire, elle partit avec ledit Faure et qu'au mois de juin 1723, étant encore au lieu de Chantelouve, elle vit ledit Faure avec ladite Bosse qui parlaient ensemble derrière la maison de ladite Bosse.

Après la traditionnelle répétition et lecture faite au témoin, on octroie à la sœur du curé de Chantelouve la somme de 9 livres, attendue qu'elle est venue à cheval, suivie et accompagnée d'un valet.



Vue prise depuis le chemin de la Chalp de Chantelouve le 16 juin 1913. [Coll. Luc Roudet]

Magie et médecine populaires à Valjouffrey

De 1958 à 1960, Charles Joisten, qui sera conservateur du Musée dauphinois de Grenoble de 1970 à 1981, poursuit ses recherches dans la haute vallée de La Bonne : Le Valjouffrey. Voici un article, écrit par cet immense collecteur des traditions du Dauphiné, Savoie..., paru dans la revue qu'il a fondée en 1973 : Le monde alpin et Rhodanien. (Revue régionale d'ethnologie N° 3 – 4 / 1973).

Dans notre numéro 160, nous avons commencé à publier l'article de Charles Joisten avec un curieux témoignage qui a été enregistré le 22 avril 1960, auprès d'une cultivatrice du village des Faures (commune de Valjouffrey), Mme Vve J. L..., âgée de 76 ans au moment de l'enquête et qui est décédée depuis. Voici la fin de l'article avec une histoire de revenants.



HISTOIRE DE REVENANTS

Il y avait trois morts qui étaient revenus sur la terre. Ils revenaient vers leur famille. Le premier, quand il est arrivé chez lui, il s'est fait connaître avant de rentrer. Tout le monde a mis des barrières derrière la porte pour qu'il ne rentre pas. Ils ne voulaient plus le revoir. Et les autres, je m'en rappelle pas. Aussi, depuis cette histoire, les morts ne sont plus revenus (*Rires*).

Ah ! c'est la blague de nos ancêtres, ça vous savez ! Pensez-vous ! Les morts, ils sont morts, ils sont bien morts.